



CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du vendredi 17 juin 2022

Sous la présidence de Madame LEY Marie-Cécile, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : M. WININGER Sébastien, adjoint, Mmes LEY Marie-Eve, VANSTEENKISTE Paméla, adjointes, MM RABASTE Michel, Mmes, ECKENSCHWILLER Carine, PATRIX Caroline, MM BERTHAULT Pascal, PETER Daniel

Absents excusés : Mme SAHM Aurélie,

Secrétaire de séance : MM WININGER Sébastien, STREICHER Marc

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/05/2022
2. Délibération d'affectation du résultat modifié budget communal
3. Délibération d'affectation du résultat modifié budget EAU
4. Délibération pour la régularisation des opérations réalisées sous mandat
5. Délibération créations d'emplois temporaires
6. Délibération pour la vente du terrain rue des noisetiers
7. Information sur la participation au financement de l'assainissement collectif (courrier du 28 avril du Président de la CCSAL)
8. Suivi des chantiers en cours
9. Divers

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/05/2022 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 24/05/2022, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Délibération d'affectation du résultat modifié budget communal

Madame le maire informe le conseil que le contrôle porté sur le budget fait apparaître une erreur sur l'affectation du résultat liée à une récupération erronée des données 2021 dans le logiciel.

Madame le maire propose donc au Conseil Municipal une délibération corrective. Le Compte Administratif de la Commune 2021 présente un déficit d'investissement de 21 649,26 € (en tenant compte des restes à réaliser) et un excédent de fonctionnement de 51 750,16 € et non de 48 950,16 €

Le conseil municipal décide en conséquence d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, **soit 39 168,71 € au compte 1068 (section d'investissement)** et de reporter le solde, soit 71 945,58 € en recettes de fonctionnement (002).

Le Conseil Municipal décide l'intégration des 2 600 € lié à l'erreur du logiciel au compte 002 en recette de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide enfin d'affecter 2 600 € aux dépenses imprévues (022) pour équilibrer le budget.

POINT 3 – Modification du budget EAU

Madame le maire informe le conseil que le contrôle porté sur le budget fait apparaître des erreurs sur le budget de l'eau qui sont liées aux aller-retours entre la M49 abrégée et développée.

La maquette est exacte mais l'impression est erronée car nous avons des anomalies d'imputation relevées par notre logiciel qui bloque leur édition. Or le contrôle a été effectué sur l'édition papier soumise.

Madame le maire propose de procéder aux modifications des imputations suivantes :

- 7011 en 7011
- 6371 en 6378
- 21561 en 2156

L'équilibre du budget n'étant pas affecté il n'est pas nécessaire de délibérer

POINT 4 – Délibération pour la régularisation des opération réalisées sous mandat

Madame le maire informe le conseil que La SGC nous a sollicité afin de procéder à la correction de la saisie d'opération sous mandat datant de 2015.

Par convention de co-maitrise d'ouvrage du 25 février 2015 signée avec le département et concernant l'opération de sécurité avec travaux de calibrage sur la route départementale en traverse de l'agglomération il avait été prévu une enveloppe financière prévisionnelle avec une part attachant au département de 175 558€

Les travaux reportés au compte 4581 auraient dû être du même montant or ils ne sont que de 160 170 €. Il est nécessaire de porter correction de cette différence

Sur proposition de Madame le maire, le conseil décide à l'unanimité de procéder à la modification par l'émission d'un titre au compte 2181 de 15 388 et d'un mandat au compte 4581 du même montant.

POINT 5 – Délibération créations d'emplois temporaires

Pour pallier aux absences des agents actuellement absents il est décidé de créer un emploi temporaire d'adjoint administratif territorial relevant du grade C à raison d'une durée hebdomadaire de service de 6 heures (soit 6/35^{ème}) ainsi que d'un poste d'agent technique territorial relevant du grade C à raison également d'une durée hebdomadaire de service de 4 heures (soit 4/35^{ème}).

Le conseil décide de chargée Madame le maire de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur

POINT 6 – Délibération pour la vente du terrain rue des noisetiers

Le conseil municipal autorise Madame le maire à procéder à la vente des parcelles 152 et 160 de la section 15, représentant respectivement 786 et 14 m² au prix de 60 000€. Cette opération a déjà été inscrite au budget 2022.

Le conseil charge Madame le maire de signer tous les documents afférents à cette vente.

Madame le maire rappelle qu'une PVR d'un montant égal à 12 952€ au 1^{er} trimestre 2022 reste à percevoir à l'occasion de cette vente et a déjà été inscrite au budget 2022.

POINT 7– Information sur la participation au financement de l'assainissement collectif

Madame le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue a adressé un courrier, daté du 28 avril 2022, au sujet de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif. L'EPCI sollicite la transmission d'une copie des arrêtés de permis de construire délivrés par notre commune depuis le 1^{er} février 2018 afin de procéder au mandatement de cette participation.

Le montant est fixé à 3 000 € pour une maison individuelle.

POINT 8 – Suivi des chantiers en cours

Les travaux de mise en accessibilité vont pouvoir reprendre cet été.

L'installation des dispositifs de ralentissement de la circulation pour les entrées de village devrait pouvoir être réalisée à la rentrée.

POINT 9 – Opération budgétaire sur les créances douteuses

La SGC nous rappelle que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité. Madame le Maire rappelle ensuite au conseil que le budget de la commune prévoit une provision pour créances douteuse calculée à hauteur de 15% des créances de plus de deux ans.

Le conseil décide à l'unanimité de charger Madame le maire de réaliser les opérations budgétaires d'un montant total de 2 196,73 € par l'émission d'un mandat au 6817.

POINT – Divers

Sans

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève et clôt la séance à 21H20.